



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 14 août 2018 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

#### SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

#### EST ABSENT

Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)
------------------------	-----------------------------------

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

#### EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Lucie Gendron	Greffière par intérim
----------------------	-----------------------

\*\*\*\*\*

#### 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

- 1.1 Point d'information générale de madame la mairesse Kathy Poulin
- 1.2 Faits saillants du rapport financier 2017
- 1.3 Autorisation - Nomination - Secrétaire d'assemblée
- 1.4 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 août 2018
- 1.5 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 juillet 2018 et de la séance extraordinaire du 19 juillet 2018

#### 2 Direction générale et ressources humaines

- 2.1 Participation des membres du conseil à diverses activités
- 2.2 Entérinement - Nomination - Représentant au protocole d'entente avec la Sûreté du Québec concernant la vérification d'antécédent criminel
- 2.3 Autorisation - Dépôt d'une demande d'aide financière pour les services d'une ressource culturelle régionale pour le projet de La Route des Belles-Histoires - Désignation de la MRC des Laurentides comme responsable du projet
- 2.4 Entérinement - Mandat avec Raymond Chabot Grant Thornton - Recrutement d'un/une directeur/directrice général/générale
- 2.5 Entérinement - Nomination - Greffière par intérim



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**2.6** Autorisation de signature - Documents bancaires - Règlements, procès-verbaux et autres documents administratifs - Remplacement de la résolution 18-07-256

**2.7** Autorisation - Transfert du droit de propriété d'une remorque - Marché public des Laurentides

**2.8** Autorisation - Embauche d'un chargé de projet - Station d'assainissement des eaux usées

### **3** Finance et trésorerie

**3.1** Ratification du journal des déboursés

### **4** Travaux publics

**4.1** Autorisation - Installation de panneaux "Arrêt" obligatoire à l'intersection des rues Paquette et Val-David-en-Haut

**4.2** Recommandation de paiement - Décompte progressif numéro 3 - Travaux de voirie 2018 - Uniroc Construction inc.

**4.3** Travaux de réfection d'urgence du pont - Parc des Amoureux - Appropriation des sommes à même le fonds de roulement

**4.4** Travaux de réparation - Avenue du Mont-Vert, 7e Rang, 8e Rang - Appropriation des sommes à même l'excédent de fonctionnement non affecté

### **5** Urbanisme et environnement

**5.1** Demande de rénovation: 1371, rue de l'Académie

**5.2** Demande d'enseigne: 1413, rue de la Sapinière

**5.3** Demande d'enseigne: 2438, rue de l'Église

**5.4** Demande de construction: Lot 2 990 655, chemin de la Rivière

**5.5** Demande de construction: 1144, rue des Hauts-Bois

**5.6** Demande de construction: 1124, chemin des Boisés-Champêtres

**5.7** Autorisation - Demande de permis 2018-10016 - Cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels

**5.8** Autorisation - Mandat - Terre et Habitats inc. - Plan de stabilisation et revégétalisation d'une partie de la rive - Parc des Amoureux

**5.9** Mandat - Prévost, Fortin, D'Aoust, avocats - Dossier 1670, route 117 - Travaux non conformes d'aménagement du terrain et de stationnement

### **6** Loisirs et culture

**6.1** Programme d'aide financière aux organismes et aux individus

**6.2** Autorisation de signature - Programme de développement économique du Québec

**6.3** Entérinement - Autorisation - Festival Big Bang Fest - 11 août 2018

**6.4** Autorisation - Vélo à notre santé 2018 - 19e édition - 9 septembre 2018

**6.5** Autorisation de passage - Défi 24H Kin-Option - 6 et 7 octobre 2018

**6.6** Autorisation - Tenue du Marchethon/Roulethon annuel de Maison Emmanuel - 14 octobre 2018

**6.7** Autorisation - Marathon du P'tit Train du Nord - 2e édition - 21 octobre 2018

**6.8** Autorisation - Une Montagne d'auteurs Laurentiens sur la Place publique de Val-David - 26 août 2018

### **7** Avis de motion

**7.1** Avis de motion - Règlement 607-4 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 607

**7.2** Avis de motion - Règlement 608-2 amendant le règlement sur les usages conditionnels numéro 608



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**7.3** Avis de motion - Règlement 609-4 amendant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble 609

### **8** Projets de règlements

**8.1** Adoption - Premier projet de règlement 601-28 amendant le règlement de zonage numéro 601

**8.2** Adoption - Projet de règlement 607-4 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 607

**8.3** Adoption - Premier projet de règlement 608-2 amendant le règlement sur les usages conditionnels numéro 608

**8.4** Adoption - Projet de règlement 609-4 amendant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 609

### **9** Règlements

### **10** Varia

### **11** Documents déposés

**11.1** Dépôt du procès-verbal - Rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

**11.2** Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires

**11.3** Dépôt des rapports du secrétaire-trésorier adjoint - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

**11.4** Dépôt du rapport du secrétaire-trésorier adjoint - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

### **12** Points d'information des conseillers

### **13** Période de réponses

### **14** Période de questions

### **15** Levée de la séance

## **1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance à 19h34 et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

### **1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE KATHY POULIN**

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

### **1.2 FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2017**

La mairesse présente aux citoyens présents, conformément à l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2017.



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

18-08-291

### 1.3 AUTORISATION - NOMINATION - SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

**ATTENDU** les vacances aux postes de directeur général et de greffier;

**ATTENDU** le besoin immédiat d'avoir une secrétaire d'assemblée;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise la nomination de madame Lucie Gendron à titre de secrétaire d'assemblée.

**ADOPTÉE**

18-08-292

### 1.4 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2018

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 août 2018 soit adopté, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

18-08-293

### 1.5 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 JUILLET 2018 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 JUILLET 2018

**ATTENDU QUE** chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 juillet 2018 et de la séance extraordinaire du 19 juillet 2018 au moins vingt-quatre (24) heures avant la présente séance, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture;



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 juillet 2018 et de la séance extraordinaire du 19 juillet 2018.

### ADOPTÉE

## 2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

### 2.1 PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À DIVERSES ACTIVITÉS

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** les membres du conseil suivants soient autorisés à participer aux activités indiquées ci-après et que les frais de participation soient assumés par la Municipalité:

#### 5<sup>e</sup> rencontre régionale Villes et Villages en santé - Laurentides

6 septembre 2018

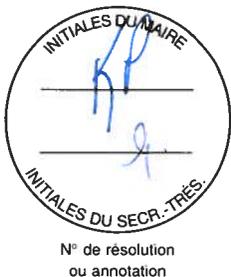
Gratuit - Participante au panel des maires et mairesses

Kathy Poulin

**QUE** les membres du conseil soient autorisés à dépenser les montants prévus au *Règlement établissant un tarif applicable aux cas où des dépenses sont occasionnées pour le compte de la Municipalité*, pour les frais reliés à leur participation et qu'ils soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

### ADOPTÉE

18-08-294



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

18-08-295

### 2.2 ENTÉRINEMENT - NOMINATION - REPRÉSENTANT AU PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SÛRETÉ DU QUÉBEC CONCERNANT LA VÉRIFICATION D'ANTÉCÉDENT CRIMINEL

**ATTENDU QUE** la Municipalité a signé avec la Sûreté du Québec, une entente sur le filtrage des personnes appelées à oeuvrer auprès de personnes vulnérables;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit désigner un représentant municipal, qui aura la responsabilité d'identifier convenablement avec une pièce d'identité avec photo, toutes les personnes qui consentiront à la vérification de leurs antécédents criminels par la Sûreté du Québec;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal entérine la nomination comme représentant municipal de madame Lynne Lauzon, directrice loisirs et culture et comme substitut, monsieur Guillaume Beauregard, responsable des activités sportives et récréatives.

**QU'**une copie conforme de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

#### ADOPTÉE

18-08-296

### 2.3 AUTORISATION - DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES SERVICES D'UNE RESSOURCE CULTURELLE RÉGIONALE POUR LE PROJET DE LA ROUTE DES BELLES-HISTOIRES - DÉSIGNATION DE LA MRC DES LAURENTIDES COMME RESPONSABLE DU PROJET

**ATTENDU QUE** le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) met à la disposition des organismes admissibles une aide financière permettant de soutenir la réalisation de projets visant la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

**ATTENDU QUE** les modalités de l'aide financière pouvant être accordée représentent 50 % des dépenses admissibles pour une somme maximale de 50 000 \$;

**ATTENDU QUE** le projet régional de la Route des Belles-Histoires est une initiative de Tourisme Laurentides avec la participation active des MRC de la région des Laurentides et des municipalités locales;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**ATTENDU QUE** la MRC des Laurentides contribue financièrement à la Route des Belles-Histoires pour un montant annuel de 9 536 \$ plus taxes, via son entente 2015-2020 avec Tourisme Laurentides;

**ATTENDU QUE** la Route des Belles-Histoires est une route touristique officielle du Québec qui permet de faire découvrir la région des Laurentides sous un nouvel angle et de mettre de l'avant les divers atouts culturels et touristiques autant régionaux que locaux;

**ATTENDU** la volonté de la municipalité de s'approprier la Route des Belles-Histoires dans une perspective notamment de forger une image distinctive régionale forte et originale;

**ATTENDU QUE** la mise en commun d'une ressource régionale en culture au sein de la MRC des Laurentides pour le projet de la Route des Belles-Histoires permettra d'assurer le soutien requis pour assurer une coordination et une cohésion des diverses démarches requises et une certaine harmonisation des actions locales pour un rayonnement régional du projet;

**ATTENDU QUE** le délai fixé par le MAMOT pour présenter une demande d'aide financière et transmettre les documents afférents est le 14 septembre 2018;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal adhère au projet de mise en commun d'une ressource régionale en culture dans le cadre du projet régional de la Route des Belles-Histoires;

**QUE** le conseil municipal approuve le dépôt par la MRC des Laurentides d'une demande d'aide financière au montant de 30 000 \$ pour le partage d'une ressource culturelle pour ledit projet, dans le cadre du programme du MAMOT pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;

**QUE** la MRC des Laurentides soit désignée comme responsable régional dudit projet.

**ADOPTÉE**



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

18-08-297

### 2.4 ENTÉRINEMENT - MANDAT AVEC RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON - RECRUTEMENT D'UN/UNE DIRECTEUR/DIRECTRICE GÉNÉRAL/GÉNÉRALE

**ATTENDU QUE** le poste de directeur général est vacant;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de confier un mandat d'assistance au recrutement afin de combler le poste de directeur général;

**ATTENDU QUE** la firme Raymond Chabot Grant Thornton offre leurs services pour accompagner la Municipalité dans ses démarches pour pourvoir le poste de directeur général;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal entérine le mandat proposé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton daté du 13 juin 2018 pour un montant total de 24 500 \$ taxes incluses et signé le 17 juillet 2018;

**QUE** le conseil municipal autorise madame la mairesse, Kathy Poulin, à signer les documents requis relativement à ce mandat;

**QUE** cette somme soit puisée à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

#### ADOPTÉE

18-08-298

### 2.5 ENTÉRINEMENT - NOMINATION - GREFFIÈRE PAR INTÉRIM

**ATTENDU QUE** le poste de greffière est vacant depuis le 12 juillet 2018;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à la nomination d'une greffière par intérim pour assurer la supervision des activités du Service du greffe;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** le conseil municipal entérine la nomination de madame Lucie Gendron à titre de greffière par intérim du Service du greffe qui est entrée en fonction le 31 juillet 2018, et ce, jusqu'à un maximum de deux semaines après l'entrée en fonction d'un nouveau directeur général ou directrice générale à la Municipalité, le tout selon les conditions prévues au contrat de travail daté du 31 juillet 2018;

**QUE** madame la mairesse, Kathy Poulin, soit autorisée à signer les documents requis relativement à cette embauche.

### ADOPTÉE

18-08-299

#### 2.6 AUTORISATION DE SIGNATURE - DOCUMENTS BANCAIRES - RÈGLEMENTS, PROCÈS-VERBAUX ET AUTRES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS - REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION 18- 07-256

**ATTENDU** les vacances aux postes de directeur général et de greffière;

**ATTENDU QUE** ce faisant, il est requis de modifier la résolution visant à autoriser les signataires pour certains documents municipaux;

**ATTENDU** les dispositions du Code municipal du Québec, notamment quant à la question des pouvoirs du directeur général adjoint et du secrétaire-trésorier adjoint;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

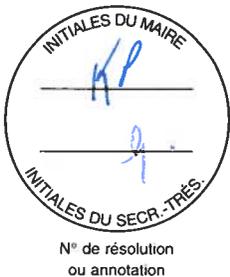
**QUE** madame Kathy Poulin, mairesse,

ou madame Dominique Forget,

ou monsieur Carl De Montigny

**ET** monsieur Lucien Ouellet, directeur de la trésorerie et secrétaire-trésorier adjoint,

ou monsieur Yves Frenette, directeur des travaux publics,



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

soient et sont autorisés à signer conjointement pour et au nom de la Municipalité, tous chèques et autres documents bancaires relatifs à l'administration de la Municipalité ainsi que les contrats impliquant une dépense de plus de 25 000 \$ et autres documents de même nature autres que bancaires, relatifs à l'administration de la Municipalité;

**QUE** madame Kathy Poulin, mairesse,

ou madame Dominique Forget,

ou monsieur Carl De Montigny

**ET** madame Lucie Gendron, greffière

soient et sont autorisés à signer conjointement pour et au nom de la Municipalité, les procès-verbaux, les règlements et autres documents de même nature autres que bancaires, relatifs à l'administration de la municipalité;

Malgré ce qui précède, le conseil municipal a autorisé les fonctionnaires à signer seuls les contrats et autres documents de même nature, autres que bancaires, dans leur champs de compétence et en respect des limites financières, conformément aux dispositions du *Règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés;*

**QUE** la présente résolution abroge et remplace la résolution numéro 18-07-256 et toute autre résolution précédemment adoptée relativement aux autorisations de signature pour les documents bancaires, les procès-verbaux, les règlements et autres documents administratifs, à compter de ce jour.

**ADOPTÉE**

18-08-300

### 2.7 AUTORISATION - TRANSFERT DU DROIT DE PROPRIÉTÉ D'UNE REMORQUE - MARCHÉ PUBLIC DES LAURENTIDES

**ATTENDU** le protocole d'entente intervenu entre la Municipalité et le Marché public des Laurentides le 31 juillet 2012;

**ATTENDU QU'**aux termes dudit protocole la Municipalité mettait à la disposition du Marché une remorque pour le transport et l'entreposage de son matériel;



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**ATTENDU QU'**aux termes des paiements annuels effectués par la Marché pendant cinq ans, la remorque devient la propriété du Marché;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise monsieur Yves Frenette, directeur des travaux publics, à signer tous les documents nécessaires auprès de la S.A.A.Q. afin d'effectuer le transfert du droit de propriété de la remorque au nom du Marché public des Laurentides.

### **ADOPTÉE**

18-08-301

### **2.8 AUTORISATION - EMBAUCHE D'UN CHARGÉ DE PROJET - STATION D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES**

**ATTENDU QUE** le projet d'agrandissement et mise aux normes de la station d'assainissement des eaux usées nécessite l'embauche d'un chargé de projet pour la période de la planification et des travaux;

**ATTENDU QUE** les membres du conseil recommandent l'embauche de monsieur Robert Laurin étant donné sa vaste expérience dans le domaine municipal;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Robert Laurin à titre de chargé de projet pour l'agrandissement et mise aux normes de la station d'assainissement des eaux usées selon les termes du contrat de travail à intervenir et daté du 15 août 2018;

**QUE** madame la mairesse, Kathy Poulin, soit autorisée à signer les documents requis relativement à cette embauche.

### **ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### 3 FINANCE ET TRÉSORERIE

18-08-302

#### 3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 juillet 2018, tel que soumis par le directeur de la trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 180990 à 181151

738 239,43 \$

**ADOPTÉE**

### 4 TRAVAUX PUBLICS

18-08-303

#### 4.1 AUTORISATION - INSTALLATION DE PANNEAUX "ARRÊT" OBLIGATOIRE À L'INTERSECTION DES RUES PAQUETTE ET VAL-DAVID-EN-HAUT

**ATTENDU** les demandes adressées par des citoyens de la  
Municipalité;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'ajouter des panneaux de signalisation  
"Arrêt" obligatoire à l'intersection des rues Paquette et Val-David-en-  
Haut afin d'améliorer la sécurité des usagers;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise l'installation de panneaux de  
signalisation "Arrêt" obligatoire à l'intersection des rues Paquette et  
Val-David-en-Haut;

**QUE** la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

**ADOPTÉE**



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

18-08-304

### 4.2 RECOMMANDATION DE PAIEMENT - DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3 - TRAVAUX DE VOIRIE 2018 - UNIROC CONSTRUCTION INC.

**ATTENDU** la recommandation datée du 7 août 2018, rédigée par monsieur Jean-Michaël Dufort, ingénieur junior de la firme Équipe Laurence, Experts conseils, relativement au paiement numéro 3 pour les travaux de voirie 2018;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise le service de la trésorerie à acquitter à la compagnie Uniroc Construction inc. une somme de 234 414,94 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE**

18-08-305

### 4.3 TRAVAUX DE RÉFECTION D'URGENCE DU PONT - PARC DES AMOUREUX - APPROPRIATION DES SOMMES À MÊME LE FONDS DE ROULEMENT

**ATTENDU** le vieillissement de la structure du pont situé au Parc des amoureux;

**ATTENDU QU'**il y a eu lieu d'effectuer des travaux de réfection d'urgence dudit pont;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal s'approprie la somme maximale de 10 232,78 \$ taxes incluses du fonds de roulement de la Municipalité, somme remboursable sur une période de dix (10) ans à compter de la présente et ayant servi aux travaux de réfection d'urgence du pont au Parc des amoureux.

**ADOPTÉE**



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

18-08-306

### 4.4 TRAVAUX DE RÉPARATION - AVENUE DU MONT-VERT, 7E RANG, 8E RANG - APPROPRIATION DES SOMMES À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ

**ATTENDU** les pluies diluviennes du 25 juillet 2018;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de réparer l'avenue du Mont-Vert, une section du 7<sup>e</sup> Rang et une section du 8<sup>e</sup> Rang qui ont été endommagées;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise le directeur des travaux publics à effectuer les travaux de réparation de l'avenue du Mont-Vert, d'une section du 7<sup>e</sup> Rang et d'une section du 8<sup>e</sup> Rang endommagées suite aux pluies diluviennes du 25 juillet 2018, et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 30 000 \$ taxes incluses;

**QUE** la somme requise pour effectuer ces travaux soit puisée à même l'excédent de fonctionnement non affecté au 31 décembre 2017.

**ADOPTÉE**

## 5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

18-08-307

### 5.1 DEMANDE DE RÉNOVATION: 1371, RUE DE L'ACADÉMIE

**DEMANDE** de monsieur Hervé Bertho concernant les travaux de rénovation au 1371, rue de l'Académie.

**ATTENDU QUE** l'intervention projetée prend appui, de façon prioritaire, sur les caractéristiques morphologiques et architecturales villageoises;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de rénovation numéro 2018-00066, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 5 juillet 2018, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

### ADOPTÉE

18-08-308

#### 5.2 DEMANDE D'ENSEIGNE: 1413, RUE DE LA SAPINIÈRE

**DEMANDE** de madame Virginie Levac concernant le projet d'enseigne au 1413, rue de la Sapinière.

**ATTENDU QUE** les enseignes doivent faire partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et le caractère villageois et convivial du secteur;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

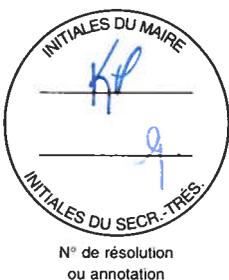
### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'enseigne numéro 2018-00062 au 1413, rue de la Sapinière, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 5 juillet 2018, à la condition de prévoir une enseigne de bois ou un encadrement de bois pour l'affiche ronde fixée sur le mur par un support perpendiculaire à la façade principale, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

### ADOPTÉE



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

18-08-309

### 5.3 DEMANDE D'ENSEIGNE: 2438, RUE DE L'ÉGLISE

**DEMANDE** de monsieur Philippe Mayer concernant le projet d'enseigne au 2438, rue de l'Église.

**ATTENDU QUE** les enseignes font partie intégrante des composantes architecturales des bâtiments en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti et caractère villageois et convivial du secteur;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte le projet d'enseigne numéro 2018-00060 au 2438, rue de l'Église, tel que démontré sur les croquis préparés par le SARP et reçus le 10 juillet 2018, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

**ADOPTÉE**

18-08-310

### 5.4 DEMANDE DE CONSTRUCTION: LOT 2 990 655, CHEMIN DE LA RIVIÈRE

**DEMANDE** de monsieur Jean-Marc Lugand concernant les travaux de construction sur le lot n° 2 990 655, chemin de la Rivière.

**ATTENDU QUE** l'implantation du bâtiment s'intègre au milieu naturel (topographie, végétation, boisés, etc.);

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2018-00065, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 4 juillet 2018 dont les plans préparés par A. Louis et R. DeMarco ainsi que le plan d'implantation préparé par Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, minute 2910, en date du 3 juillet 2018, à la condition de respecter une rive minimale de dix (10 mètres), le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

### ADOPTÉE

18-08-311

#### 5.5 DEMANDE DE CONSTRUCTION: 1144, RUE DES HAUTS-BOIS

**DEMANDE** de madame Marie-Christine Perreault concernant le projet de construction au 1144, chemin des Hauts-Bois.

**ATTENDU QUE** la localisation de la construction sur le site est planifiée de manière à minimiser son impact visuel à partir du bassin visuel stratégique et des corridors touristiques;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2018-00071 au 1144, chemin des Hauts-Bois, tel que démontré sur les plans et documents reçus le 3 juillet 2018 dont le plan de construction préparé par Isabelle Garceau, technologue, en date du 28 juin 2018 ainsi que le plan projet d'implantation préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 16 062, en date du 26 juin 2018, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

### ADOPTÉE

18-08-312

#### 5.6 DEMANDE DE CONSTRUCTION: 1124, CHEMIN DES BOISÉS-CHAMPÊTRES

**DEMANDE** de monsieur Pierre-Olivier Lebel concernant le projet de construction au 1124, chemin des Boisés-Champêtres.



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**ATTENDU QUE** la localisation de la construction sur le site est planifiée de manière à minimiser son impact visuel à partir du bassin visuel stratégique et des corridors touristiques;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte le projet de construction numéro 2018-00061 au 1124, chemin des Boisés-Champêtres, tel que démontré sur le plan de construction préparé par Isabelle Garceau, technologue, en date du 18 juin 2018 ainsi que sur le plan projet d'implantation préparé par Peter Rado, arpenteur-géomètre, minute 16 055, en date du 13 juin 2018, le tout sous réserve de l'obtention des autorisations et/ou des permis requis.

### ADOPTÉE

18-08-313

#### 5.7 AUTORISATION - DEMANDE DE PERMIS 2018-10016 - CESSION À DES FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX ET D'ESPACES NATURELS

**ATTENDU QUE** monsieur François Tremblay a déposé une demande de permis de lotissement numéro 2018-10016;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels exigées en vertu du règlement de lotissement;

**ATTENDU QU'**une cession doit être versée en argent représentant 10 % de la valeur de l'immeuble visé, ou en terrain représentant 10 % de la superficie totale de l'immeuble visé;

**ATTENDU QUE** la cession pour fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est une condition à l'émission du permis de lotissement;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la Municipalité accepte la contrepartie en argent, en lien avec la demande de permis 2018-10016, pour la cession à des fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels, sur la base de l'évaluation foncière, représentant un montant de 11 620 \$;

**QUE** la présente résolution n'exempte pas le demandeur d'obtenir les permis et certificats d'autorisation requis, le cas échéant.

### ADOPTÉE

18-08-314

#### 5.8 AUTORISATION - MANDAT - TERRE ET HABITATS INC. - PLAN DE STABILISATION ET REVÉGÉTALISATION D'UNE PARTIE DE LA RIVE - PARC DES AMOUREUX

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de stabiliser et renaturaliser une partie de la rive du parc des Amoureux;

**ATTENDU QUE** l'entreprise Terre et Habitats inc. a déposé une soumission à la Municipalité pour la réalisation d'un plan d'aménagement et d'un rapport descriptif des correctifs proposés;

**ATTENDU QU'**un certificat d'autorisation est requis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC) pour ces travaux;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal mandate l'entreprise Terre et Habitats inc. afin de préparer le plan d'aménagement et le rapport descriptif des correctifs proposés afin de stabiliser et renaturaliser une partie de la rive du parc des Amoureux;

**QUE** le conseil municipal accepte la soumission de l'entreprise datée du 1er août 2018 au montant de 3 449,25 \$ taxes incluses, laquelle somme sera puisée à même le fonds de parc;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** le conseil municipal autorise monsieur Yves Frenette, directeur des travaux publics, à signer les documents requis relativement à ce mandat.

**ADOPTÉE**

18-08-315

### **5.9 MANDAT - PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS - DOSSIER 1670, ROUTE 117 - TRAVAUX NON CONFORMES D'AMÉNAGEMENT DU TERRAIN ET DE STATIONNEMENT**

**ATTENDU** la demande de permis 2015-00079 pour l'emplacement situé au 1670, route 117;

**ATTENDU QUE** des travaux non conformes ont été effectués quant à l'aménagement du terrain ainsi que le stationnement;

**ATTENDU** la pertinence de mandater des procureurs externes afin de mener à terme les procédures légales requises;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal mandate la firme d'avocats Prévost, Fortin, D'Aoust, pour entamer les procédures judiciaires qui s'imposent et pour représenter la Municipalité à la Cour supérieure, le cas échéant, relativement aux travaux non conformes d'aménagement du terrain ainsi que de stationnement pour l'immeuble sis au 1670, route 117.

**ADOPTÉE**

## **6 LOISIRS ET CULTURE**

18-08-316

### **6.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES ET AUX INDIVIDUS**

**ATTENDU** la demande reçue;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'analyse des demandes de soutien financier (CADAF);



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise le versement de la somme indiquée à la personne suivante:

À même le Fonds les Abeilles

- Marie-Pierre Parent (Épluchette de blé d'inde - Lac-Paquin): 500 \$.

### ADOPTÉE

18-08-317

#### 6.2 AUTORISATION DE SIGNATURE - PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC

**ATTENDU** les subventions disponibles dans le cadre du Programme de développement économique du Québec (PDEQ);

**ATTENDU QUE** ce programme vise particulièrement les initiatives en tourisme hivernal - appui à l'entretien des sentiers;

**ATTENDU QUE** ce programme soutient l'acquisition d'équipements pour l'entretien des sentiers de ski de fond;

**ATTENDU** les besoins en équipement au Parc régional de Val-David-Val-Morin, secteur Dufresne;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise monsieur Yves Frenette, directeur des travaux publics, à signer et présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme de développement économique du Québec pour et au nom de la Municipalité.

### ADOPTÉE



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

18-08-318

### 6.3 ENTÉRINEMENT - AUTORISATION - FESTIVAL BIG BANG FEST - 11 AOÛT 2018

**ATTENDU QUE** le Festival Big Bang Fest souhaite tenir une parade dans les rues de la Municipalité le 11 août 2018 et d'inviter la population à y participer à pied ou à vélo;

**ATTENDU** le plan fourni par l'organisation;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal entérine l'autorisation à l'organisation du Festival Big Bang Fest à tenir leur parade dans les rues de la Municipalité, le 11 août 2018, dont le départ est prévu à 13h45 au parc Léonidas-Dufresne.

#### ADOPTÉE

18-08-319

### 6.4 AUTORISATION - VÉLO À NOTRE SANTÉ 2018 - 19E ÉDITION - 9 SEPTEMBRE 2018

**ATTENDU** la demande formulée par la Fondation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme quant à l'événement Vélo à notre santé 2018 - 19<sup>e</sup> édition;

**ATTENDU QUE** les cyclistes emprunteront le parc linéaire situé sur le territoire de Val-David;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise la tenue de l'événement Vélo à notre santé 2018 - 19<sup>e</sup> édition, le 9 septembre 2018;

**QUE** le conseil municipal autorise l'occupation du parc Léonidas-Dufresne lors de cet événement et offre aux organisateurs son soutien technique, selon les ressources disponibles;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** les organisateurs fournissent à la Municipalité, et ce préalablement à l'événement, l'autorisation nécessaire de la Corporation du Parc linéaire.

**ADOPTÉE**

18-08-320

### 6.5 AUTORISATION DE PASSAGE - DÉFI 24H KIN-OPTION - 6 ET 7 OCTOBRE 2018

**ATTENDU** la demande formulée par Kin-Option représentée par monsieur Jean-François Beauchamp quant à la tenue d'un événement sur le territoire des municipalités de Val-Morin et de Val-David les 6 et 7 octobre 2018;

**ATTENDU QUE** l'autorisation s'applique à la portion Val-David;

**ATTENDU QUE** l'organisation a fourni tous les documents nécessaires exigés par la Municipalité, c'est-à-dire plan de sécurité, de circulation et preuve d'assurance;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise la tenue de l'événement Défi 24H Kin-Option les 6 et 7 octobre 2018 sur son territoire;

**QUE** la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

**ADOPTÉE**

18-08-321

### 6.6 AUTORISATION - TENUE DU MARCHETHON/ROULETHON ANNUEL DE MAISON EMMANUEL - 14 OCTOBRE 2018

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise le Marchethon/Roulethon qui sera tenu au bénéfice des résidents de Maison Emmanuel, dimanche le 14 octobre 2018, sur le parc linéaire Le P'tit train du Nord, selon le parcours soumis par les organisateurs;

**QUE** copie de la présente résolution soit envoyée à la Sûreté du Québec.



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### ADOPTÉE

18-08-322

#### 6.7 AUTORISATION - MARATHON DU P'TIT TRAIN DU NORD - 2E ÉDITION - 21 OCTOBRE 2018

**ATTENDU** la demande formulée quant à l'événement Marathon du P'tit Train du Nord - 2<sup>e</sup> édition;

**ATTENDU** le succès de la 1<sup>ère</sup> édition;

**ATTENDU** le dossier exemplaire et l'expertise de l'organisation;

**ATTENDU QUE** l'organisation répond à toutes les exigences requises concernant la sécurité;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise la tenue de l'événement Marathon du P'tit Train du Nord - 2<sup>e</sup> édition, le 21 octobre 2018;

**QUE** le conseil municipal offre aux organisateurs de cet événement un soutien en ressources humaines et techniques selon la capacité et la disponibilité des ressources.

### ADOPTÉE

18-08-323

#### 6.8 AUTORISATION - UNE MONTAGNE D'AUTEURS LAURENTIENS SUR LA PLACE PUBLIQUE DE VAL-DAVID - 26 AOÛT 2018

**ATTENDU** la demande quant à la tenue de l'événement Une montagne d'auteurs Laurentiens sur la Place publique de Val-David;

**ATTENDU QUE** la Municipalité en partenariat avec l'Association des auteurs des Laurentides convie les gens à un rassemblement autour du livre sur la Place publique de Val-David;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** le conseil municipal autorise la tenue de l'événement Une montagne d'auteurs Laurentiens sur la Place publique de Val-David, le 26 août 2018 de 10h à 17h;

**QUE** le conseil municipal autorise l'occupation de la Place publique lors de cet événement et offre son soutien technique, selon les ressources disponibles.

**ADOPTÉE**

### 7 AVIS DE MOTION

18-08-324

#### 7.1 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 607-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 607

Je, Dominique Forget, conseillère municipale, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement 607-4 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 607 afin d'assujettir les zones C-03 et C-04 aux objectifs et critères applicables à la route 117.

18-08-325

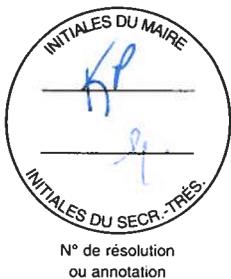
#### 7.2 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 608-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 608

Je, Jean-François Giasson, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement 608-2 amendant le règlement sur les usages conditionnels numéro 608 afin d'assujettir certains usages dans la zone H-32 à la procédure.

18-08-326

#### 7.3 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 609-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE 609

Je, Jean-François Giasson, conseiller municipal, donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera présenté le futur règlement 609-4 amendant le règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble 609 afin d'y assujettir la zone EF-08.



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### 8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

18-08-327

#### 8.1 ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 601-28 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 601

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal adopte le premier projet de règlement 601-28 amendant le règlement de zonage numéro 601 afin de revoir les usages et normes des zones en bordure de la route 117 et de modifier diverses dispositions.

**ADOPTÉE**

18-08-328

#### 8.2 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 607-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE 607

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Séguin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal adopte le projet de règlement 607-4 amendant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 607 afin d'assujettir les zones C-03 et C-04 aux objectifs et critères applicables à la route 117.

**ADOPTÉE**

18-08-329

#### 8.3 ADOPTION - PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 608-2 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 608

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal adopte le premier projet de règlement 608-2 amendant le règlement sur les usages conditionnels numéro 608, afin d'assujettir certains usages dans la zone H-32 à la procédure.

**ADOPTÉE**



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

18-08-330

### 8.4 ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT 609-4 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE NUMÉRO 609

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal adopte le projet de règlement 609-4  
amendant le règlement sur les projets particuliers de construction, de  
modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 609 afin d'y  
assujettir la zone EF-08.

**ADOPTÉE**

### 9 RÈGLEMENTS

Aucun point.

### 10 VARIA

Aucun point.

### 11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

#### 11.1 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL - RENCONTRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Le conseil municipal prend acte du dépôt du procès-verbal de la  
rencontre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 17 juillet  
2018.

#### 11.2 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de  
la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période de  
mois de juillet 2018, et ce, en vertu de la Politique des variations  
budgétaires.



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### 11.3 DÉPÔT DES RAPPORTS DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de juillet 2018 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

### 11.4 DÉPÔT DU RAPPORT DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du secrétaire-trésorier adjoint en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

## 12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

## 13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.

## 14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

18-08-331

## 15 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame la mairesse Kathy Poulin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



**Procès-verbal des délibérations du  
Conseil du Village de Val-David**

**QUE** la séance ordinaire du 14 août 2018 soit levée à 21h20.

**ADOPTÉE**

**Kathy Poulin  
Présidente d'assemblée**

**Kathy Poulin  
Mairesse**

**Lucie Gendron  
Greffière par intérim**